[1]**PROJET DE NIMP: Déplacements internationaux de fleurs coupées (2008-005)**

|  |  |
| --- | --- |
| [2]**État d'avancement du document** | |
| [3]Cet encadré ne fait pas officiellement partie de la NIMP et il sera modifié par le Secrétariat de la CIPV après l'adoption. | |
| [4]**Date du présent document** | [5]15 mai 2017 |
| [6]**Catégorie du document** | [7]Projet de NIMP |
| [8]**Étape actuelle du document** | [9]Première consultation |
| [10]**Principales étapes** | [11]2004-11 Le CN recommande que le thème *Déplacements internationaux de fleurs et de feuillages coupés* (2005-004) soit ajouté au programme de travail.  [12]2008 La CMP, à sa troisième session, ajoute le thème *Déplacements internationaux de fleurs et de rameaux coupés* (2008-005).  [13]2012-04 Le CN approuve la modification du titre, qui devient: *Déplacements internationaux de fleurs et de rameaux coupés* (2008-005).  [14]2012-11 Le CN approuve la spécification 56.  [15]2014-06 Le groupe de travail électronique rédige le projet de NIMP *Déplacements internationaux de fleurs coupées* (2008-005).  [16]2014-07 Le responsable révise le projet de NIMP sur le fond et sur la forme.  [17]2015-05 Le CN renvoie le projet de texte au responsable, à charge pour celui-ci de l'examiner en consultant un petit groupe de membres du CN.  [18]2015-11 Le CN approuve la modification du titre, qui devient *Déplacements internationaux de fleurs et de feuillages coupés*  (2008-005).  [19]2015-11 Le CN renvoie le projet au responsable afin que ce dernier l’examine en regard des observations des membres du CN.  [20]2016-05 Le CN examine le projet de texte (en petit groupe).  [21]2016-11 Le CN révise le projet de texte.  [22]2016-11 Le CN examine le projet de texte (en petit groupe).  [23]2017-05 Le CN révise le projet de texte. |
| [24]**Responsables successifs** | [25]2008-11 CN Mme Magda GONZALES (CR, responsable principale)  [26]2012-04 CN Mme Ana Lilia MONTEALEGRE LARA (MX, responsable principale)  [27]2013-05 CN Mme Julie ALIAGA (US, responsable adjointe)  [28]2014-11 CN Mme Esther KIMANI (KE, responsable adjointe) |
| [29]**Notes** | [30]2014-07 Révision éditoriale  [31]2017-02 Révision éditoriale  [32]2017-05 Révision éditoriale  [33]**Merci de noter que certains numeros de paragraph peuvent manquer dans le document ou ne pas être dans l’ordre chronologique. Ceci est dû à des problèmes techniques dans l’OCS mais cela n’affecte pas le contenu du document.** |

[34]

[35]TABLE DES MATIÈRES [sera ajoutée ultérieurement]

[36]Adoption

[37]La présente norme a été adoptée par la Commission des mesures phytosanitaires à sa XX session, en XXXX.

[38]Introduction

[39]Champ d'application

[40]La présente norme fournit des orientations quant à l’identification des risques phytosanitaires associés aux fleurs coupées et feuillages non ligneux destinés à la décoration ou à l’ornementation (ci-après désignés par l'expression «fleurs coupées») ainsi qu’aux mesures phytosanitaires permettant de réduire la probabilité que des organismes nuisibles soient déplacés avec ces marchandises dans le cadre d'échanges commerciaux internationaux. Cette norme porte sur les fleurs ainsi que sur leur tige ou leurs feuilles.

[41]La présente norme ne concerne pas les parties de végétaux préservées par séchage ou par un autre procédé, les végétaux destinés à la plantation, le matériel végétal transformé ni les articles fabriqués à partir de végétaux ou de produits végétaux.

[42]Références

[43]La présente norme fait référence à des NIMP. Les NIMP sont consultables sur le Portail phytosanitaire international (PPI): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

[44]Définitions

[45]Les définitions des termes phytosanitaires employés dans la présente norme figurent dans la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*).

[46]Résumé de référence

[47]La présente norme définit les facteurs spécifiques relatifs aux déplacements internationaux de fleurs coupées (par exemple: caractère fortement périssable, stockage frigorifique) qui devraient être pris en compte dans la conduite d’analyses du risque phytosanitaire.

[48]Elle apporte des exemples de groupes d'organismes nuisibles qui peuvent être associés aux déplacements internationaux de fleurs coupées.

[49]Elle fournit en outre des indications sur les options envisageables pour gérer le risque phytosanitaire associé aux fleurs coupées, en tenant compte du fait que plusieurs NIMP offrent des orientations générales sur la gestion du risque phytosanitaire (par exemple la NIMP 2– *Cadre de l’analyse du risque phytosanitaire* – et la NIMP 11 *– Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine*).

[50]CONTEXTE

[51]Les fleurs coupées sont une marchandise à durée de vie courte pouvant constituer une filière d’entrée d’organismes nuisibles, lesquels peuvent ensuite s’établir, bien que cela ne soit pas toujours le cas. Les mesures phytosanitaires comme les inspections, la certification et les traitements comprennent souvent diverses interventions phytosanitaires visant à réduire le risque phytosanitaire associé. Des directives sur la manière de réduire autant que possible les risques phytosanitaires liés aux organismes de quarantaine présents dans les fleurs coupées sont de nature à faciliter le commerce international de cette catégorie de marchandises.

[52]Les déplacements internationaux de fleurs coupées peuvent comporter des risques phytosanitaires associés à certains genres ou groupes d'organismes nuisibles. Il est crucial de procéder à un diagnostic exact de l’organisme nuisible pour appliquer les mesures phytosanitaires qui conviennent. L’importation de fleurs coupées, qui sont périssables, peut être retardée si des organismes nuisibles sont détectés et s’il est nécessaire de procéder à un traitement au point d'entrée. Des directives sur la manière de réduire à un degré minimal les risques phytosanitaires liés aux organismes de quarantaine présents dans les fleurs coupées avant l’importation pourraient également contribuer à raccourcir les retards aux points d’entrée.

[53]Incidences sur la biodiversité et l'environnement

[54]La mise en œuvre de la présente NIMP pourrait abaisser la probabilité d’introduction d’organismes de quarantaine, et ainsi contribuer à la protection de la biodiversité et de l’environnement. Certains traitements peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement; les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) sont encouragées à promouvoir le recours à des mesures phytosanitaires qui soient acceptables au plan environnemental.

[55]Exigences

[56]1. Analyse du risque phytosanitaire

[57]L’analyse du risque phytosanitaire (ARP) devrait être menée conformément aux NIMP 2 et 11. L’ARP devrait tenir compte du caractère périssable et de l’usage prévu (décoratif ou ornemental) des fleurs coupées, car ces paramètres peuvent jouer sur la probabilité d’établissement d’un organisme nuisible.

[58]1.1 Facteurs spécifiques à examiner dans l’ARP de fleurs coupées

[59]Outre les considérations d'ordre général de la NIMP 11, on devrait tenir compte des facteurs spécifiques suivants dans l’ARP des fleurs coupées:

* [60]facilité de la détection des organismes nuisibles, qui peut varier selon le genre et l’espèce de la fleur coupée (par exemple: nombre de pétales, présence ou absence de fleurs fermées);
* [61]si la marchandise comprend plusieurs genres ou espèces de végétaux (par exemple dans le cas de bouquets), ceux-ci devraient tous être examinés séparément;
* [62]système de production (par exemple: fleurs cultivées en serre ou en champ ou cueillies à l’état sauvage);
* [63]biologie des organismes nuisibles associés, en particulier le fait qu'ils puissent accomplir un cycle biologique entier sur les fleurs coupées;
* [64]caractère périssable, durée de conservation, transport, stockage frigorifique et usage prévu des fleurs coupées, et incidences de ces facteurs sur la survie et l’établissement de l’organisme nuisible;
* [65]pratiques mises en œuvre pendant et après la récolte (par exemple: contrôle de la qualité, nettoyage, manipulation, transformation et traitements), qui peuvent éliminer ou exclure certains organismes nuisibles;
* [66]présence de fruits ou d’autres propagules.

[67]1.2 Classement des risques liés aux principaux groupes d'organismes nuisibles touchant les fleurs coupées

[68]Le classement relatif des risques liés aux groupes d’organismes nuisibles associés aux fleurs coupées peut aider les ONPV à mettre l’accent sur les organismes nuisibles susceptibles d’entrer et de s’établir.

[69]Les fleurs coupées forment une vaste catégorie associée à des risques phytosanitaires variables en fonction du taxon du végétal ou de l’espèce d'organisme nuisible. Par ailleurs, chaque espèce de fleur coupée peut abriter une gamme d’organismes nuisibles différents selon le type de matériel déplacé (par exemple: tiges nues, tiges pourvues de feuilles, fruits). Des exemples de groupes d'organismes nuisibles posant des risques faibles ou élevés sont présentés ci-après. Ce classement relatif peut constituer une indication utile aux fins de l’ARP. Le classement peut varier en fonction des circonstances. S’agissant des insectes, les adultes présents sur les fleurs coupées posent généralement un risque plus élevé que les autres stades de développement. Étant donné les fleurs coupées sont stockées et transportées en conditions frigorifiques et ne peuvent être conservées que pendant une courte durée, les insectes présents à des stades de développement juvéniles ont moins de chances d’atteindre l’âge adulte, si bien qu’ils posent un risque moindre.

[70]Le tableau 1 fournit des exemples de groupes d’organismes nuisibles pouvant être associés à différents genres de fleurs coupées.

[71]1.2.1 Exemples de groupes d'organismes nuisibles à risque élevé (par ordre alphabétique)

[72]***Pucerons – Aphidiens (Aphididae).*** Les pucerons peuvent être polyphages; les femelles sont capables de se reproduire par parthénogenèse. De nombreuses espèces de pucerons peuvent avoir des formes ailées et être capables de migrer sur de longues distances vers de nouvelles plantes hôtes. Dans la mesure où les pucerons ont souvent besoin de se reproduire ou de trouver des lieux de ponte pendant la saison de végétation, ils ont probablement la capacité de s’établir plus facilement que bon nombre d’autres insectes. Certains pucerons sont vecteurs de virus des végétaux.

[73]***Mineuses des feuilles (par exemple Agromyzidae).*** Par rapport aux autres groupes d'organismes nuisibles qu’abritent les fleurs coupées du commerce, les mineuses des feuilles sont plus souvent présentes au stade adulte. C’est pourquoi il peut souvent arriver qu’elles n’aient pas besoin de se développer davantage sur ces marchandises à durée de vie courte. De surcroît, les adultes peuvent se montrer plus mobiles et se transférer de la marchandise à un autre hôte. Les mineuses de feuilles les plus importantes tendent à être polyphages, et sont donc les plus susceptibles de trouver un hôte adapté.

[74]***Thrips (Thripidae).*** Les thrips pondent dans le tissu foliaire, et les adultes et les nymphes se nourrissent des fleurs et des feuilles de nombreux végétaux. Les thrips sont capables de voler et peuvent changer d’hôte dans de nouvelles zones et se reproduire par parthénogenèse. Beaucoup de thrips sont également vecteurs d’autres organismes nuisibles.

[75]1.2.2 Exemples de groupes d'organismes nuisibles à risque faible ou négligeable (par ordre alphabétique)

[76]***Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae, Geometridae, Tortricidae).*** Les fleurs coupées abritent rarement des adultes mobiles. On peut trouver bien plus souvent ces organismes nuisibles à des stades immatures, mais ces derniers sont relativement immobiles et peu susceptibles d’achever leur développement au cours de la brève durée de vie des fleurs coupées dans un vase. De nombreuses espèces doivent effectuer leur nymphose dans le sol. C’est pourquoi il paraît très peu probable que les papillons de nuit s’échappent de la filière en quantité suffisante pour émerger sous forme adulte, parvenir à s'accoupler et s’établir.

[77]***Nématodes (Nematoda).*** La majorité des nématodes sont associés aux parties des végétaux qui se trouvent dans le sol, et sont par conséquent rarement présents sur les fleurs coupées. Seuls les nématodes qui se nourrissent des feuilles (par exemple *Aphelenchoides* spp.) peuvent être associés aux fleurs coupées.

[78]***Pathogènes.*** Pour la plupart des pathogènes, il est probable que les fleurs coupées infectées restent asymptomatiques. Cela étant, comme il existe peu de genres associés aux fleurs coupées capables de se propager facilement, les organismes nuisibles des végétaux systémiques (par exemple les virus) ne peuvent que rarement sortir de la filière.

[79]***Aleurodes (Hemiptera).*** Les aleurodes sont des insectes suceurs de sève qu'on peut observer en groupes sur la face abaxiale des feuilles. Les nymphes sont généralement présentes en amas et sucent la sève des feuilles. Les aleurodes sont vecteurs de maladies à virus.

[80]1.3 Groupes d’organismes nuisibles

[81]Le tableau 1 présente des exemples de groupes d’organismes nuisibles qui peuvent être associés aux fleurs coupées et à d’autres parties fraîches de plusieurs genres de végétaux. Cette liste n’est ni exhaustive, ni détaillée. Dans certains cas, il peut être nécessaire de tenir compte d’autres groupes d’organismes nuisibles.

[82]1.4 Autres facteurs qui accroissent les risques phytosanitaires en rapport avec les fleurs coupées

[83]Il importe de préciser que d’autres facteurs devraient être examinés lors de l’ARP relative aux déplacements internationaux de fleurs coupées. Les fruits et les autres propagules associés aux fleurs coupées peuvent présenter un risque phytosanitaire plus important. La présence ou l’absence de propagules devrait donc être prise en compte dans l’ARP visant l’établissement d’exigences phytosanitaires à l'importation de fleurs coupées.

[84]Le système de production des fleurs coupées (par exemple: cueillette de fleurs à l'état sauvage ou culture en serre ou en champ) peut également avoir une incidence en matière de risque phytosanitaire. Les fleurs coupées collectées à l’état sauvage présentent des organismes nuisibles différents et plus fréquents que celles qui sont cultivées en conditions contrôlées. De plus, les mesures de gestion disponibles ne sont pas toutes applicables aux végétaux ayant poussé à l’état sauvage. Lors d’une ARP, il convient donc d’accorder une attention particulière à l’identification du risque phytosanitaire spécifiquement associé aux fleurs coupées prélevées sur des végétaux à l’état sauvage.

[85]Les fleurs coupées sont une marchandise périssable et la température est l'élément le plus important déterminant leur durée de conservation. Par conséquence, dans la mesure du possible, la plupart des fleurs coupées sont transportées et stockées en conditions frigorifiques entre le moment où elles sont prélevées et celui où elles sont vendues au consommateur. Ceci aura aussi une incidence sur le développement ultérieur, la survie et la mobilité des organismes nuisibles qu’abritent ces marchandises.

[86]2. Mesures phytosanitaires

[87]Un certain nombre de mesures phytosanitaires peuvent être appliquées selon les résultats de l’ARP. Les mesures appropriées devraient être choisies en fonction de leur efficacité s’agissant de réduire la probabilité d’introduction de l’organisme nuisible. Les mesures phytosanitaires sélectionnées devraient être adaptées à l’organisme nuisible et techniquement justifiées. S’agissant des produits déjà commercialisés, les nouvelles mesures ne devraient être appliquées qu’une fois l’ARP terminée (ou révisée). Les mesures nécessaires peuvent se traduire par:

* [88]une surveillance pour vérifier l’absence de l’organisme nuisible;
* [89]l’application d’un traitement avant l’expédition;
* [90]une inspection de l’envoi;
* [91]un traitement à l’arrivée au point d'entrée.

[92]2.1 Options à prendre en compte dans le cadre de la gestion du risque phytosanitaire

[93]La gestion du risque phytosanitaire peut prendre plusieurs formes: règlements visant la production, la récolte, le transport, le stockage, les lieux d’importation et d’utilisation, la vente, l’élimination des déchets et la période annuelle d’importation; exigences relatives à la transformation ou aux traitements (par exemple la dévitalisation). Les critères suivants devraient être examinés pour déterminer les mesures à prendre en matière de gestion du risque phytosanitaire: faisabilité des mesures de lutte, applicabilité en fonction du système de production des fleurs coupées (par exemple: collecte à l’état sauvage, culture en serre ou en champ), facilité de la détection, identification des organismes nuisibles, temps nécessaire à une lutte efficace et difficulté de l’éradication ou de l’enrayement. La détermination des options de gestion du risque phytosanitaire avant, pendant et après la récolte renvoie à la NIMP 14 (*L’utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire*).

[94]Des zones exemptes d'organismes nuisibles (NIMP 4 – *Exigences pour l'établissement de zones indemnes* –; NIMP 8 – *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone –*; NIMP 29 – *Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d’organismes nuisibles*) et des lieux de production exempts d'organismes nuisibles (NIMP 10 – *Exigences pour l’établissement de lieux et sites de production exempts d’organismes nuisibles*) peuvent être établis afin de gérer le risque phytosanitaire associé aux fleurs coupées. La section suivante récapitule une bonne partie des mesures possibles fondées sur une ARP qui sont couramment adoptées.

[95]2.1.1 Mesures pendant la production et avant la récolte

* [96]traitement des milieux de culture (par exemple: stérilisation, traitement chimique, fumigation)
* [97]surveillance et détection des organismes nuisibles sur le terrain
* [98]traitements sur le terrain, y compris lutte biologique
* [99]lutte chimique (par exemple: fumigation, aérosols, brumisation, brouillards, poudres, immersion, granules, pulvérisation)
* [100]lutte matérielle (par exemple: emballage).

[101]2.1.2 Mesures pendant et après la récolte

* [102]criblage ou tri (pour séparer les produits propres des produits infestés, sur le lieu de la récolte et dans les stations d'emballage)
* [103]inspection pour détecter la présence d’organismes de quarantaine ou de symptômes (par exemple à intervalles réguliers)
* [104]lutte chimique (par exemple: pulvérisation, immersion, brumisation, fumigation)
* [105]lutte physique (par exemple: agitation, nettoyage, lavage, brossage, traitement à la cire)
* [106]emballage (par exemple: matériel d'emballage neuf, propre et sûr)
* [107]récolte lors de certaines périodes de l’année ou de la période de croissance (récolte limitée à une saison donnée ou à un certain âge de la plante).

[108]2.1.3 Mesures de traitement avant l’expédition

* [109]fumigation
* [110]irradiation (technique pouvant être employée contre certains organismes nuisibles des fleurs coupées, mais susceptible d'occasionner des dommages)
* [111]atmosphère contrôlée
* [112]traitement par le froid, la chaleur ou la vapeur
* [113]dévitalisation.

[114]2.1.4 Mesures relatives au transport

* [115]traitement (par exemple: conditions environnementales ou atmosphère contrôlées; traitement par le froid contre les arthropodes)
* [116]examen et nettoyage des véhicules de transport, si c’est nécessaire, avant le chargement.

[117]2.1.5 Mesures à l’arrivée

* [118]vérification des documents
* [119]inspection phytosanitaire
* [120]réalisation d’essais
* [121]traitement.

[122]Chaque lot d’un envoi devrait être identifié d’une manière qui assure sa traçabilité jusqu’au lieu de production. Concernant les traitements appliqués, des mesures devraient être prises pour séparer les lots traités de ceux qui ne le sont pas et pour protéger les lots traités de toute contamination ou infestation.

[123]Des indications complémentaires sur les mesures visant les envois destinés à l’importation sont fournies dans la NIMP 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*).

[124]3. Conservation des données

[125]Un lieu de production devrait conserver des données sur ses locaux, conformément aux dispositions de l’ONPV du pays exportateur. La documentation et les données conservées devraient régulièrement faire l’objet d'un examen et d'une mise à jour. À des fins de traçabilité et de vérification, ces données devraient être conservées pendant au moins 12 mois et mises à disposition de l’ONPV du pays importateur, sur demande.

[126]**Tableau 1.** Exemples de groupes d'organismes nuisibles pouvant être associés aux déplacements internationaux de fleurs coupées ou d'autres parties fraîches de végétaux.

| [127]**Exemples de fleurs coupées et d’autres parties fraîches présentés par nom scientifique, suivi du/des nom(s) commun(s) (entre parenthèses) et de la famille** | [128]**Organismes touchant les fleurs coupées et d’autres parties fraîches** | | |
| --- | --- | --- | --- |
| [130]**Phylum** | [131]**Ordre** | [132]**Noms communs** |
| [133]*Alpinia* spp. (hedychium), Zingiberaceae | [134]Arthropodes (insectes) | [135]Hemiptera | [136]Aleurodes et cochenilles |
| [137]*Asparagus* spp. (asperge), Asparagaceae | [138]Basidiomycota | [139]Pucciniales | [140]Rouilles (par exemple: rouille du rosier, rouille blanche du chrysanthème, rouille de l’œillet) |
| [141]*Aster* spp. (asters, marguerite de la Saint-Michel), Asteraceae | [142]Arthropodes (insectes) | [143]Diptera, Lepidoptera, Hymenoptera | [144]Mineuses des feuilles |
| [147]Hemiptera | [148]Pucerons |
| [151]Hemiptera | [152]Punaises (par exemple: Miridae) |
| [155]Hemiptera | [156]Aleurodes et cochenilles |
| [159]Lepidoptera | [160]Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae) |
| [163]Thysanoptera | [164]Thrips |
| [166]Oomycota | [167]Peronosporales  [168]Pythiales | [169]*Phytopthora* spp., *Pythium* spp. |
| [170]*Brunia* spp. («caféier du bush», brunia), Bruniaceae | [171]Arthropodes (insectes) | [172]Diptera Cecidomyiidae | |
| [173]*Chrysanthemum* spp. (chrysanthème), Asteraceae | [174]Arthropodes (insectes) | [175]Coleoptera | [176]Coléoptères |
| [179]Diptera | [180]Mineuses des feuilles |
| [183]Hemiptera | [184]Pucerons |
| [187]Hemiptera | [188]Aleurodes et cochenilles |
| [191]Lepidoptera | [192]Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae) |
| [195]Thysanoptera | [196]Thrips |
| [198]Proteobacteria | [199]Enterobacteriales | [200]*Erwinia* spp. |
| [202]Basidiomycota | [203]Pucciniales | [204]Rouilles (par exemple: rouille du rosier, rouille blanche du chrysanthème, rouille de l’œillet) |
| [206]Virus, viroïdes et bactéries pathogènes | | |
| [207]*Codiaeum variegatum* (croton), Euphorbiaceae | [208]Mollusques | [209]Pulmonata | [210]Escargots et limaces |
| [211]*Cymbidium* spp. (orchidées cymbidium), Orchidaceae | [212]Arthropodes (insectes) | [213]Thysanoptera | [214]Thrips |
| [215]*Cyperus* spp. (papyrus), Cyperaceae | [216]Mollusques | [217]Pulmonata | [218]Escargots et limaces |
| [219]*Dendrobium* spp. (orchidées épiphytes), Orchidaceae | [220]Ascomycota | [221]Helotiales (*Botrytis*) | [222]Botrytis (pourriture grise) |
| [224]Arthropodes (insectes) | [225]Diptera | [226]Cécidomyies |
| [229]Thysanoptera | [230]Thrips |
| [232]Arthropodes (acariens) | [233](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [234]*Dianthus* spp. (œillets), Caryophyllaceae | [235]Arthropodes (insectes) | [236]Coleoptera | [237]Coléoptères |
| [240]Diptera | [241]Mineuses des feuilles |
| [244]Hemiptera | [245]Pucerons |
| [248]Hemiptera | [249]Aleurodes et cochenilles |
| [252]Lepidoptera | [253]Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae) |
| [256]Thysanoptera | [257]Thrips |
| [259]Arthropodes (acariens) | [260](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [262]Ascomycota | [263]Pleosporales (Alternaria)  [264]Hypocreales (Fusarium) | [265]Flétrissement de l’œillet  [266]Fusariose |
| [268]Oomycota | [269]Peronosporales  [270]Pythiales | [271]*Phytopthora* spp., *Pythium* spp. |
| [273]Virus, viroïdes et bactéries pathogènes | | |
| [274]*Dracaena* spp. (dragonnier de Madagascar, dracaena), Liliaceae | [275]Mollusques | [276]Pulmonata | [277]Escargots et limaces |
| [278]*Eryngium* spp. (panicaut maritime, coriandre longue), Apiaceae | [279]Arthropodes (insectes) | [280]Diptera | [281]Mineuses des feuilles |
| [284]Hemiptera | [285]Aleurodes et cochenilles |
| [286]*Eustoma* spp. (lisianthus), Gentianaceae | [287]Arthropodes (insectes) | [288]Diptera | [289]Mineuses des feuilles |
| [292]Hemiptera | [293]Aleurodes et cochenilles |
| [294]*Freesia* spp. (freesia), Iridaceae | [295]Arthropodes (insectes) | [296]Coleoptera | [297]Coléoptères |
| [300]Hemiptera | [301]Pucerons |
| [304]Hemiptera | [305]Aleurodes et cochenilles |
| [308]Thysanoptera | [309]Thrips |
| [310]*Geranium* spp. (géranium), Geraniaceae | [311]Ascomycota | [312]Helotiales (*Botrytis*) | [313]Botrytis (pourriture grise) |
| [314]*Gerbera* spp. (gerbera), Asteraceae | [315]Arthropodes (insectes) | [316]Coleoptera | [317]Coléoptères |
| [320]Hemiptera | [321]Aleurodes et cochenilles |
| [324]Thysanoptera | [325]Thrips |
| [327]Arthropodes (acariens) | [328](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [330]Oomycota | [331]Peronosporales  [332]Pythiales | [333]*Phytopthora* spp., *Pythium* spp. |
| [334]*Gladiolus* spp. (glaïeuls), Iridaceae | [335]Arthropodes (insectes) | [336]Coleoptera | [337]Coléoptères |
| [339]Ascomycota | [340]Helotiales (*Botrytis*)  [341]Hypocreales (*Fusarium*) | [342]Jaunissements et pourriture fusarienne  [343]Taches et brûlures sur les feuilles |
| [345]Arthropodes (insectes) | [346]Hemiptera | [347]Pucerons |
| [350]Hemiptera | [351]Aleurodes et cochenilles |
| [354]Thysanoptera | [355]Thrips |
| [356]*Gypsophila* spp. (gypsophile commune, brouillard vivace), Caryophyllaceae | [357]Arthropodes (insectes) | [358]Diptera | [359]Mineuses des feuilles |
| [362]Hemiptera | [363]Aleurodes et cochenilles |
| [366]Thysanoptera | [367]Thrips |
| [368]*Helianthus* spp. (tournesol), Asteraceae | [369]Arthropodes (insectes) | [370]Hemiptera | [371]Pucerons |
| [374]Hemiptera | [375]Punaises (par exemple: Miridae) |
| [378]Hemiptera | [379]Aleurodes et cochenilles |
| [382]Thysanoptera | [383]Thrips |
| [384]*Hydrangea* spp. (hydrangea ou hortensia), Hydrangeaceae | [385]Arthropodes (insectes) | [386]Hemiptera | [387]Pucerons |
| [390]Hemiptera | [391]Aleurodes et cochenilles |
| [393]Arthropodes (acariens) | [394](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [395]*Hypericum* spp. (millepertuis), Hypericaceae | [396]Arthropodes (insectes) | [397]Hemiptera | [398]Aleurodes et cochenilles |
| [401]Thysanoptera | [402]Thrips |
| [404]Ascomycota | [405]Capnodiales (*Passalora hyperici*)  [406]Xylariales (*Diploceras hypericinum*) | [407]Taches et brûlures de la feuille |
| [409]Arthropodes (acariens) | [410](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [411]*Lilium* spp. (lis), Liliaceae | [412]Arthropodes (insectes) | [413]Coleoptera | [414]Coléoptères |
| [417]Thysanoptera | [418]Thrips |
| [420]Ascomycota | [421]Plectosphaerellaceae (*Verticillium*)  [422]Hypocreales (*Fusarium*) | [423]Verticilliose  [424]Pourriture fusarienne du bulbe |
| [426]Oomycota | [427]Peronosporales  [428]Pythiales | [429]*Phytopthora* spp. et *Pythium* spp. |
| [430]*Limonium* spp. (statice), Plumbaginaceae | [431]Arthropodes (insectes) | [432]Thysanoptera | [433]Thrips |
| [434]*Molucella* spp. (molucelle), Lamiaceae | [435]Arthropodes (insectes) | [436]Diptera | [437]Mineuses des feuilles |
| [440]Hemiptera | [441]Pucerons |
| [444]Hemiptera | [445]Aleurodes et cochenilles |
| [446]*Phalaenopsis* spp. (orchidée papillon), Orchidaceae | [447]Arthropodes (insectes) | [448]Coleoptera | [449]Coléoptères |
| [450]*Polyanthes* spp. (polianthe), Asparagaceae | [451]Arthropodes (insectes) | [452]Coleoptera | [453]Coléoptères |
| [456]Hemiptera | [457]Pucerons |
| [460]Hemiptera | [461]Aleurodes et cochenilles |
| [464]Thysanoptera | [465]Thrips |
| [466]Polypodiophyta (fougères), Ophioglossaceae | [467]Mollusques | [468]Pulmonata | [469]Escargots et limaces |
| [470]*Protea* spp. (protées), Proteaceae | [471]Oomycota | [472]Peronosporales  [473]Pythiales | [474]*Phytopthora* spp., *Pythium* spp. |
| [475]*Rosa* spp. (rose), Rosaceae | [476]Arthropodes (insectes) | [477]Coleoptera | [478]Coléoptères |
| [481]Hemiptera | [482]Pucerons |
| [485]Hemiptera | [486]Aleurodes et cochenilles |
| [489]Lepidoptera | [490]Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae) |
| [493]Thysanoptera | [494]Thrips |
| [496]Arthropodes (acariens) | [497](par exemple: acariens de la famille des tétranychidés) | |
| [499]Ascomycota | [500]Erysiphales (*Podosphaera*) | [501]Oïdiums |
| [503]Oomycota | [504]Peronosporales  [505]Pythiales | [506]*Phytopthora* spp., *Pythium* spp. |
| [508]Virus, viroïdes et autres organismes pathogènes | | |
| [509]*Solidago* spp. (verge d'or, solidage), Asteraceae | [510]Arthropodes (insectes) | [511]Hemiptera | [512]Punaises (par exemple: Miridae) |
| [515]Hemiptera | [516]Aleurodes et cochenilles |
| [519]Lepidoptera | [520]Papillons de nuit (par exemple: Noctuidae) |
| [523]Thysanoptera | [524]Thrips |
| [525]*Tagetes* spp. (souci, œillet d'Inde, rose d'Inde), Asteraceae | [526]Arthropodes (insectes) | [527]Hemiptera | [528]Aleurodes et cochenilles |
| [530]Mollusques | [531]Pulmonata | [532]Escargots et limaces |
| [533]*Vanda* spp. (orchidée vanda), Orchidaceae | [534]Arthropodes (insectes) | [535]Thysanoptera | [536]Thrips |
| [537]*Veronica* spp. (véronique), Plantaginaceae | [538]Arthropodes (insectes) | [539]Coleoptera | [540]Coléoptères |
| [543]Thysanoptera | [544]Thrips |
| [545]*Viola* spp. (violette), Violaceae | [546]Ascomycota | [547]Helotiales (*Botrytis*) | [548]Botrytis (pourriture grise) |
| [549]*Zantedeschia* spp. (arum, calla), Araceae | [550]Proteobacteria | [551]Enterobacteriales | [552]*Erwinia* spp. |

[553]Problèmes potentiels liés à la mise en œuvre

[554]Cette section ne fait pas partie de la norme. En mai 2016, le Comité des normes a demandé au Secrétariat de recueillir des informations sur tout problème potentiel lié à la mise en œuvre de ce projet de norme. Veuillez fournir des informations détaillées et des propositions sur la manière de répondre à ces problèmes potentiels liés à la mise en œuvre.